

Les absences

Les parents doivent impérativement prévenir le jour même le maître ou la maîtresse de toute absence de leur enfant, en laissant un message téléphonique avant la classe. Dans tous les cas, l'absence devra être justifiée par écrit au retour de l'enfant (obligatoirement sur papier libre).

De plus, une famille souhaitant déroger au calendrier scolaire doit en faire une demande auprès du DASEN au moins un mois avant le départ (ou l'arrivée retardée).

Assurances

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties dépassant la demi-journée, piscine, etc.). *Les enfants non assurés ne pourront bénéficier de ces activités.* L'attestation d'assurance doit porter la mention (assurance responsabilité civile et individuelle -accidents corporels). ». *Le nom et le prénom de l'enfant doivent être mentionnés, ainsi que les dates de prise en charge.*

Merci de nous fournir l'attestation le plus rapidement possible. (Au plus tard pour le 27/09/2013).

Sortie des classes :

Pour le bon déroulement des fins de journée , si vous devez venir chercher votre enfant à l'école, nous vous demandons d'être à l'heure à la sortie des classes 16h 30 à Rouvray ou 16 h 40 à Fresnay.

A la maternelle, aucun enfant ne pourra être remis à la grille du car. (rue du 23août 1944).

Il est interdit de stationner devant les écoles.

Coopérative scolaire

Un mot indépendant vous sera remis ultérieurement.

<u>Vacances</u>	date de fin des cours	date de reprise
Vacances de la Toussaint	Vendredi 18 octobre 2013	Lundi 04 novembre 2013
Vacances de Noël	Vendredi 20 décembre 2013	Lundi 6 janvier 2014
Vacances d'hiver	Vendredi 21 février 2014	Lundi 10 mars 2014
Vacances de printemps	Vendredi 18 avril 2014	lundi 05 mai 2014
Vacances d'été	vendredi 4 juillet 2014	mardi 2 septembre 2014

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les journées à récupérer ne sont pas encore fixées.

Sécurité

Il est interdit aux élèves d'apporter à l'école des objets pouvant mettre en péril leur sécurité ou celle des autres enfants : objets pointus, tranchants, allumettes, briquets, etc

Les colliers ou les boucles d'oreilles pendantes sont interdits.

-Nous nous dégageons de toute responsabilité pour tout objet de valeur ainsi que tout jouet apportés à l'école sans autorisation. .